

TENDER ADDENDUM

Roof Replacement
NCC tender file # LW072
November 3, 2017
ADDENDUM NO : 2

ADDENDA À LA SOUMISSION

Réfection de toiture
Dossier de soumission de la CCN no. LW072
le 3 novembre 2017
ADDENDA NO: 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents :

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appe^l d'offres et des documents relatifs au contrat:

1. NOTE :

A) Correction : ROOF AREA 2 ; Page 1

R1/1 - Typical Roof System : 38 mm Polyiso Insulation

Correction : 50 mm Polyiso Insulation

B) Potential staging area - Please see attached

C) Clarification, Roof 2:

Contractor shall temporarily remove existing lightning protection system and reinstate upon completion of work to meet CAN/CSA-B72 standards. Certificate of installation shall be submitted to Consultant.

Contractor shall remove existing heat trace cable system and return to NCC departmental representative.

1. REQUEST FOR INFORMATION

Q1. Is there a requirement to be a member of OIRCA?

A1. OIRCA / AECIO : No
CRCA / ACEC: Yes

Q2. What are the heights of the buildings?

A2. Roof # 2 : 11.9 m ;
Roof # 20 : 6.5 m ;
Roof # 21 : 8.8 m

1. NOTE :

A) Correction : TOIT 2 ; Page 1 (version anglais seulement)

R1/1 - Système de toiture typique : Isolant de polyiso de 50 mm.

Correction : 50 mm Isolant de polyiso de 50 mm

B) L'aire de rassemblement, potentiel. SVP, voir ci-joint.

C) Clarification, Toit 2:

L'Entrepreneur doit enlever temporairement le système de protection de foudre et le réinstaller à la complétion des travaux pour répondre aux normes de CAN/CSA-B72. Le certificat d'installation doit être émis à l'Expert Conseil.

L'Entrepreneur doit enlever le système de câbles chauffant et les remettre au représentant départemental du CCN.

1. DEMANDE D'INFORMATION

Q1. Est-il nécessaire d'être membre de "AECIO" ?

R1. OIRCA / AECIO : Non
CRCA / ACEC: Oui

Q2. Quelle est la hauteur des bâtiments ?

R2. Toiture # 2 : 11.9 m ;
Toiture # 20 : 6.5 m ;
Toiture # 21 : 8.8 m



Q3. Completion of work in the specification is for December 15th, 2017. If we [include winter construction costs in our price], can we do the work in January?

A3. Unfortunately, the completion date has been set. For costs associated with winter construction, please see **CASH ALLOWANCES**.

CASH ALLOWANCES

- i. The Contract Price includes cash allowance amounts stated in the Contract Documents.
- ii. Provide invoices, time sheets and other such documentation as may be necessary to substantiate expenditure of cash allowances.
- iii. Include overhead and profit for cash allowance amounts in the Contract Price. No overhead and profit will be paid on the cash allowance amounts.
- iv. When costs under a cash allowance exceed the amount of the allowance, the Contractor will be compensated for any excess incurred and substantiated plus an allowance for overhead and profit as set out in the Contract Documents.
- v. Include the following cash allowance amounts in the Contract Price:
 - Potential winter construction costs: **\$20,000**

Q3. La fin du travail dans les devis est pour le 15 décembre 2017. Si nous [incluons les coûts de construction d'hiver dans notre prix], pouvons-nous faire le travail en janvier?

R3. Malheureusement, la date d'achèvement a été fixée. Pour les coûts potentiels associés à la construction hivernale, svp voir **ALLOCATIONS MONÉTAIRES**.

ALLOCATIONS MONÉTAIRES

- i. Le prix du contrat inclut les montants des allocations monétaires indiquées aux documents contractuels.
- ii. Soumettre les factures, les feuilles de présence et toute autre documentation nécessaire à l'appui de la dépense d'allocations.
- iii. Le prix contractuel, et non les allocations monétaires, couvre les frais généraux de l'entrepreneur et les bénéfices en rapport avec ces allocations monétaires. Aucuns frais généraux ni bénéfices ne seront payés dans les montants des allocations monétaires.
- iv. Si les coûts réels excèdent le montant de l'allocation monétaire, l'entrepreneur recevra une compensation pour les frais additionnels encourus qu'il pourra justifier, plus une allocation pour les frais généraux et les bénéfices établie selon les modalités définies dans les documents contractuels.
- v. Inclure dans le prix du contrat les allocations monétaires suivantes :
 - Pour les coûts potentiels associés à la construction hivernale : **20,000 \$**

Lana Wilson
Senior Contract Officer
Procurement Services

Lana Wilson
Agent principal des contrats
Services d'approvisionnement

**Potential staging area.
Landscaping protection required!
L'aire de rassemblement, potentiel.
Protection du paysage requise.
approx. 10 m x 5 m**

Roof / Toit 2

Roof / Toit 20 & 21